

Règlement du concours de nouvelles

Article premier

L'association «*L'Écriture prend le large*» dans le cadre du prochain Festival Littéraire et Artistique de THENAC (17) qui se déroulera du 11 au 13 mars 2016, organise son quatrième concours littéraire. **Il sera ouvert du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} février 2016.** Aucun texte ne sera accepté après cette date.

Article 2

Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones âgés de plus de 18 ans résidant en France ou à l'étranger. Le thème est «***Un jour sur Terre, une rencontre inoubliable***». Il pourra s'agir d'une rencontre avec une personne ou un peuple, une ville ou un pays, mais aussi avec un minéral, un végétal, un animal. Impératifs : employer le "je", ne raconter qu'une seule rencontre, justifier "l'inoubliable". Le jury tiendra compte de l'originalité du récit (ce n'est pas un guide touristique !), de ses qualités d'écriture et de la capacité de l'auteur à captiver son lecteur. La participation au concours est fixée à 10 euros (chèque établi à l'ordre de L'Association l'Écriture Prend le Large). Les jurés ne pourront pas participer.

Article 3

Les récits ne devront jamais avoir été publiés, quel que soit le support (recueil, journal, revue, autoédition, Internet) à la date de la remise du prix, à savoir le samedi 12 mars 2016.

Article 4

Le récit est à adresser **EXCLUSIVEMENT PAR MAIL et sous le seul format WORD** à concoursdenouvellesthenac@gmail.com. Il ne devra pas excéder **8000 caractères**, espaces compris, police Times New Roman, taille 12, interligne double. Vous devez préciser sur votre texte **le titre de votre récit** et mentionner en haut à droite **votre seul prénom. NOUS N'ACCEPTEONS AUCUN ENVOI PAPIER.**

Article 5

Vous devez nous adresser une **lettre simple**, comportant le **bulletin d'inscription** dûment complété (à télécharger sur notre site ou à nous demander par mail) et votre **chèque de règlement** (à l'ordre de l'Association **L'écriture prend le large** » à : **Véronique VEILLON** 1 Rue Mickael Faraday Le clos de Kereliza Bat D Appt 76 56000 VANNES. Cette réception conditionne la validité de la participation au concours.

Article 6

Le concours est doté :

- D'un premier prix d'un montant de 400€
- D'un second prix d'un montant de 150€

- **D'un troisième prix** offert par le libraire partenaire du Festival.

Le jury se réserve le droit par ailleurs de décerner des prix « coups de cœur ».

Tous les participants au concours seront informés des résultats au plus tard le 1^{er} mars 2016. Les nouvelles lauréates seront publiées sur notre site Internet à l'issue du Festival.

Article 7

Le jury sera constitué de membres de l'association et de personnalités impliquées dans le domaine littéraire, culturel, associatif et la vie locale. Les décisions du jury sont souveraines et non contestables.

Article 8

Les premier et second Prix seront remis lors du Festival Littéraire et Artistique le samedi 12 mars 2016. La présence des lauréats (ou celles d'un représentant de leur choix, un membre du bureau de l'association pouvant être désigné comme représentant), est obligatoire pour recevoir le prix.

Article 9

La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement. En acceptant ce règlement, vous acceptez la publication de votre récit, si il est primé, sur notre site internet.

Article 10

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de récits et/ou la qualité de ceux-ci n'étaient pas suffisants. Les participants seraient alors informés de la décision de l'organisateur et les chèques détruits.